Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1643

Artikel: Ruth Dreifuss et la concordance : la bonne volonté ne suffit plus à la

nation de la volonté

Autor: Cherix, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013501

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La bonne volonté ne suffit plus à la nation de la volonté

L'analyse de Ruth Dreifuss livrée dans une interview à *Facts* et au *Temps* est précieuse. Elle exprime de manière exemplaire cette tension entre besoin d'accord et obligation de choisir qui travaille la Suisse d'aujourd'hui.

lus que tout autre, l'ancienne conseillère fédérale a cherché des consensus sans se perdre elle-même. S'appuyant sur des convictions et une culture sans faille, elle a su pousser très loin l'élaboration de compromis sans jamais se compromettre. Il faut donc entendre sa dénonciation du double jeu de Christoph Blocher. Le leader de l'UDC utilise le champ d'incertitude qu'ouvre la concordance pour injecter dans le pipe-line la totalité de ses propositions, y compris les plus outrancières. Il met le Conseil fédéral sous pression, glisse ses thèses dans les espaces créés par l'absence de visions communes. Puis, dès qu'un compromis est trouvé, il s'en libère aussitôt. Face aux autres qui ont effectué leurs propres renoncements, il ne renonce à rien. Sans égard pour les limites tracées, il revient au parlement, dans l'opinion, avec les mêmes revendications. En clair, il use de tous les pouvoirs que lui offre le système, sans jamais en respecter les règles.

Si Ruth Dreifuss nous alerte avec lucidité, son attachement aux pratiques helvétiques l'empêche d'aller plus loin. Sa mise en garde s'arrête à une défense de la concordance par la seule bonne volonté. Or, même s'il s'agit de vivre en concordance, il faut des réformes. La bonne volonté ne suffira plus.

Premièrement, l'attitude de Christoph Blocher est moins une menace pour la concordance que le résultat de son abandon en 2003. En plaçant le fondateur de l'ASIN au Conseil fédéral, on a renoncé au minimum de convergences nécessaires au fonctionnement d'un exécutif. Ce renoncement explique d'ailleurs partielle-

ment la faiblesse des six autres conseillers fédéraux face à leur bouillant collègue. En siégeant avec lui sans condition, ils ont accepté de restreindre la formation de l'exécutif à une question d'arithmétique. D'une certaine manière, ils lui ont ainsi abandonné l'argumentation. En bref, il ne s'agit donc pas de sauver une concordance qui a déjà disparu, mais bien de créer les conditions de son retour.

L'absence d'orientations

Deuxièmement, même dans un régime de concordance, il faut pouvoir conduire des processus d'alternance. D'une part, avant de s'asseoir à la table commune, il convient de distinguer ceux qui acceptent les principes du système de ceux qui s'en moquent; en Suisse, cette étape fait aujourd'hui défaut. D'autre part, même si la coalition

en place se révèle particulièrement consensuelle, elle doit aussi être en mesure d'effectuer des choix précis qui divisent la société; et, là encore, tant dans son rapport au monde que dans sa vision de l'Etat, la Suisse actuelle ne parvient plus à produire d'orientations.

Qui et pour quoi faire au Conseil fédéral? Telle est la question à l'horizon 2007. La réponse passe par une négociation programmatique minimale lors de la constitution du Conseil fédéral. Ce changement peut-il s'opérer dans le cadre institutionnel existant? Théoriquement, sans problème. Pratiquement, non. D'abord, parce que les partis sont prisonniers de fonctionnements au coup par coup. Leur priorité reste d'aller séparément au Conseil fédéral, même sans le moindre accord, pour examiner a posteriori ce qu'il est possible d'y tenter. Mais surtout, on s'est installé dans l'illusion d'un exécutif composé à la proportionnelle, quelle qu'en soit la viabilité politique. La règle, pourtant inexistante, de l'arithmétique a été présentée comme si naturelle qu'on ne la quittera que sous l'impulsion d'une autre règle, validée par la loi. C'est dans cet esprit qu'il convient d'aborder l'idée d'élire le Conseil fédéral par un scrutin de liste compacte et non plus au hasard de votes successifs. Même la concordance a besoin d'engrenages efficaces, sous forme de mécanismes incitatifs. La nation de la volonté ne repose pas seulement sur la notion de bonne volonté. fc

L'interview a été publiée par Facts dans un numéro spécial du mois d'avril marquant les dix ans de l'hebdomadaire et reprise par Le Temps le 7 avril 2005.

Haro sur le fonctionnaire invisible

Les Vaudois ne veulent pas de nouveaux impôts. Comme l'a démontré le vote genevois de ce weekend, des coupes dans les prestations ont tout aussi peu de chance de succès. Pour résoudre cette équation impossible, une partie de la droite vaudoise prétend qu'il «n'y a qu'à» couper dans un appareil administratif toujours en train de gonfler. Il ne faudrait licencier ni les enseignants ni les policiers, mais le fonctionnaire «de bureau», victime d'autant plus expiatoire qu'il est invisible. Ce discours de café du commerce se heurte à la réalité des chiffres. L'administration vaudoise a déjà fourni un effort considérable. La part des dépenses consacrées aux services généraux de l'Etat, qui sont dans le collimateur des vainqueurs des référendums fiscaux, a ainsi baissé de 6 à moins de 5% du total des dépenses de l'Etat (cf. ci-dessous). Ces propositions vont en outre à l'encontre d'une amélioration de la gestion publique. Cette droite proche des milieux économiques devrait pourtant savoir que les seuls employés du terrain ne suffisent pas à rendre une entreprise plus performante.

Chaque fois que l'Etat de Vaud dépense 100 francs, il a consacré à l'administration générale: 6.00 en 1999, 5.95 en 2000, 5.65 en 2001 5.85 en 2002, 5.56 en 2003, 4.94 en 2004

www.dfin.vd.ch/sagefi/nosdossiers.htm#comptes